

# COMMUNE DE HUTTENDORF

## Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 JUIN 2021 à 20h00

sous la présidence de Monsieur Francis KLEIN, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 15  
Conseillers présents : 12  
Conseillers absents : 3 (dont 3 procurations)

*Date de la convocation : 2 juin 2021*

*Présents* : M. Francis KLEIN – Maire, M. Claude GRASSER, M. Martin LAUGEL – Adjoints, Mme Estelle DAUL, Mme Cindy LAEMMEL, M. Jean-François MUNIER, Mme Carine MICHEL, Mme Nathalie LENGENFELDER, M. Ludovic BARTHEL, Mme Sophie SCHERRER, M. Denis LANG et M. Christophe NAGEL.

*Absents excusés avec procurations* : M. Michel BARTH qui donne procuration de vote à M. Martin LAUGEL, M. Cédric GUTHERTZ qui donne procuration de vote à M. Francis KLEIN et Mme Séverine FETTER qui donne procuration de vote à Mme Estelle DAUL.

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur le Maire proposera que Mme Estelle DAUL soit nommée secrétaire de séance.

### **Ajout d'un point à l'ordre du jour :**

- Aménagement de l'aire de sports et loisirs intergénérationnelle : phase 2 – avenant n°1

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2021 DE\_2021\_019**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 26 mars 2021 puis de le signer.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2021.

### **Convention de mutualisation du matériel mis à disposition de l'agent technique entre les communes de Huttendorf et Morschwiller DE\_2021\_020**

Monsieur le Maire rappelle que par convention avec la CAH, l'agent technique Brice Schlosser est mis à disposition des communes de Huttendorf, Morschwiller, Berstheim et Wittersheim (dont 15h pour Huttendorf et 13h pour Morschwiller pendant la période printemps-été). Les élus des communes de Huttendorf et Morschwiller se sont mis d'accord sur la mise en place d'une convention de mutualisation du matériel mis à disposition de l'agent technique qui consiste à partager équitablement les frais d'acquisitions de nouveaux équipements d'entretien entre les deux communes.

La convention est jointe en annexe.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VALIDE** la convention de mutualisation du matériel mis à disposition de l'agent technique entre les communes de Huttendorf et Morschwiller,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'acquérir une tondeuse et une débroussailleuse. C'est la mairie de Morschwiller qui s'occupera de les acheter et qui refacturera la moitié du montant hors taxe et hors subvention à la commune de Huttendorf. Ce montant n'excèdera pas 3 500,00 €.

### **Peinture de la salle de classe de l'école maternelle et du secrétariat de la mairie DE\_2021\_021**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire effectuer un rafraîchissement au niveau des peintures de la salle de classe de maternelle et de l'entrée + bureau du secrétariat de la mairie.

Le montant de ces travaux de peinture ne devra pas excéder 3 000,00 € HT.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISER Monsieur le Maire à faire les demandes de devis pour les travaux précités,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à faire réaliser ces travaux pour un montant maximum de 3 000,00 € HT.**

### **Illumination du sapin devant la salle polyvalente DE\_2021\_022**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il serait judicieux de mettre en place un éclairage permanent sur le grand sapin devant la salle polyvalente (qui ne serait allumé qu'à la période de Noël).

Pour ce faire il est nécessaire d'acheter les guirlandes et de louer une nacelle pour les mettre en place et les fixer.

Le montant de ces guirlandes ne devra pas excéder 2 000,00 € HT.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE d'acquérir des guirlandes pour l'illumination du sapin devant la salle polyvalente pour un montant maximum de 2 000,00 € HT.**

### **Aménagement de l'aire de sports et loisirs intergénérationnelle : phase 2 – avenant n°1 DE\_2021\_023**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 février 2021 par laquelle le conseil municipal avait retenu l'entreprise EPSL pour l'aménagement des 3 zones de sports et loisirs pour un montant de 59 952,50 € HT. Il informe le conseil qu'il est nécessaire de passer un avenant pour quelques aménagements supplémentaires soit principalement le déplacement de la zone des « Moyens » et l'agrandissement du terrain de pétanque. Le montant de cet avenant est de 6 000,00 € HT.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

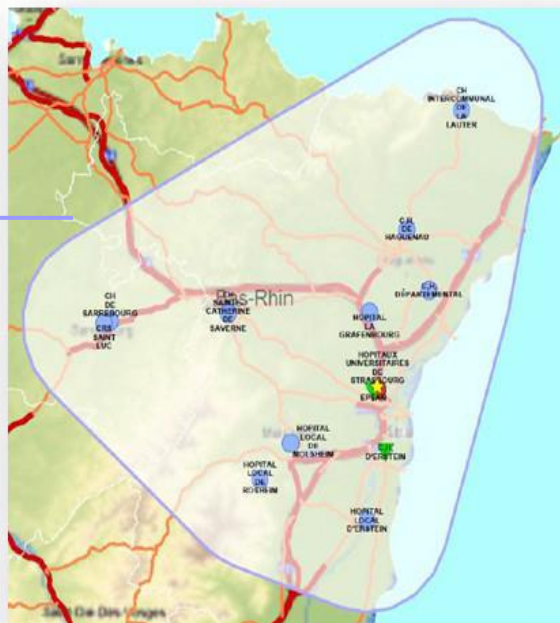
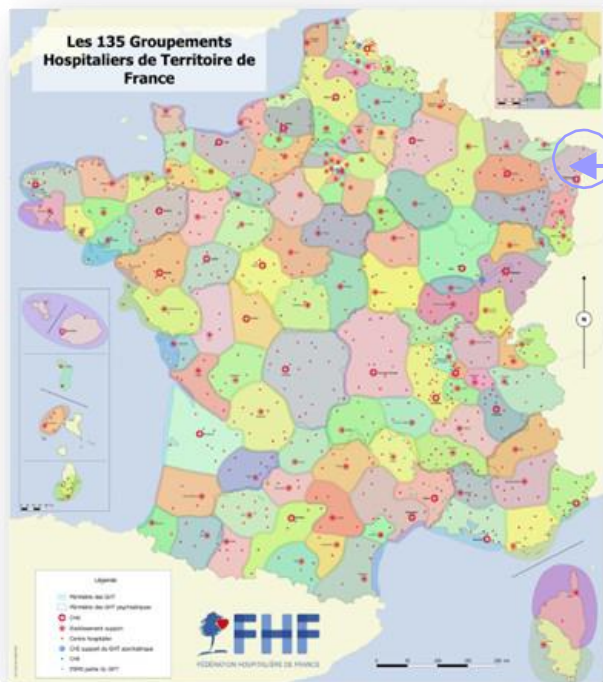
- **APPROUVE la proposition d'avenant n°1 de l'entreprise EPSL pour un montant de 6 000,00 € HT.**

### **Motion relative à la création d'un groupement hospitalier de Territoire Nord Alsace DE\_2021\_024**

Les groupements hospitaliers de territoire (GHT) ont été définis par la loi du 26 janvier 2016 de MODERNISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ ; processus largement illustré, à l'époque, par l'absence d'association des élus locaux et des représentants des communautés médicales. Ces groupements

constituent le cadre de coopération entre les établissements publics de santé d'un même territoire. On en compte aujourd'hui 136 sur l'ensemble du territoire national.

Le territoire du Nord Alsace appartient au GHT Basse Alsace-Sud Moselle (BASM). Ce groupement, un des plus importants sur le plan national en termes de capacités hospitalières, s'étend du nord au sud de Wissembourg à Erstein et jusqu'à Sarrebourg à l'ouest et couvre une population totale de près d'un million d'habitants. Le GHT BASM dépend du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg - établissement « support » -, chargé d'assurer la mutualisation de certaines fonctions d'appui : gestion commune des ressources humaines, achats groupés, investissements, systèmes d'information, formation...



Pourtant, des dysfonctionnements ont rapidement pesé sur la pertinence de ce GHT « XXL » réduisant véritablement sa performance :

- Une gouvernance lourde, dans un climat de confiance sensible entre ses membres ;
- Une vie institutionnelle très inégalement animée (le comité territorial des élus n'a été réuni qu'une seule fois en juillet 2017) ;
- Des fonctions mutualisées peu efficaces : entre lourdeurs et velléités centralisatrices sur le CHU. En effet, la complexité de la gestion administrative et le coût de fonctionnement de la fonction « achat mutualisé » sont préjudiciables à la réalisation d'économies réelles au sein d'un GHT qui compte 13 établissements hospitaliers étendus sur un si grand territoire. Des prestataires de proximité ont été écartés des processus de marchés publics du fait de leur incapacité à répondre à une massification aussi importante, mais aussi de leur difficulté à se déplacer sur une zone géographique aussi étendue ;
- Une implication forte et régulière des équipes médicales, soignantes et de direction, mais sans bénéfice réel pour les établissements de santé, ni pour la population ;
- Un projet médical partagé peu avancé, presque 5 ans après la validation des orientations en comité stratégique.

S'inquiétant des dysfonctionnements de ce GHT, en 2019, les élus locaux ont impulsé et soutenu une réflexion visant à modifier son découpage, par la création de deux GHT dont un à l'échelle Nord Alsace, au motif que l'action territorialisée en matière de santé doit être construite à partir des réalités du terrain pour une prise en charge la plus efficace des parcours de soins de la population. Le Nord Alsace a fait la

preuve de son caractère structurant en matière d'offre de soins hospitaliers et de santé publique. Son accessibilité, ses niveaux de spécialisations et de masse critique nécessaires à leur bon fonctionnement ont largement contribué à son positionnement régional.

Les quatre établissements publics de santé du territoire Nord Alsace (les centres hospitaliers de Bischwiller, Haguenau et Wissembourg et l'hôpital de La Grafenbourg), ont travaillé un nouveau projet médical partagé en y associant les acteurs médico-sociaux publics du secteur : le Centre de Harthouse (Haguenau) et les Ehpad de Bouxwiller, Hochfelden et Pfaffenhoffen. La demande de création du GHT Nord Alsace s'appuie sur ce nouveau projet médical partagé et sur une convention constitutive qui ont été déposés fin juin 2019 auprès de la Direction générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

A la suite du dépôt du projet de création du GHT Nord Alsace, la Direction générale de l'ARS a diligenté un audit afin d'évaluer le fonctionnement du GHT BASM et d'apprécier l'opportunité d'un nouveau découpage.

Les travaux ont été présentés aux élus locaux et parlementaires d'Alsace du Nord en octobre 2020. La mission a conclu à de nombreux dysfonctionnements structurels du GHT BASM et à un apport limité au plan des filières médicales.

En revanche, le rapport démontre largement la pertinence d'un GHT Nord Alsace, en termes d'offre et de gradation des soins, de dynamique et de maturité collectives, comme de cohérence territoriale.

Ce GHT Nord Alsace doit être le résultat d'une organisation rationnelle et ambitieuse du système de santé en Alsace du Nord. Rappelons que la crise sanitaire n'a fait que confirmer combien la gestion de proximité a son intérêt et que la coopération transfrontalière est évidente pour ce territoire.

Pour autant, cela fait deux ans que le projet de création du GHT Nord Alsace a été déposé et les démarches administratives s'enlisent. Les nombreuses interpellations et échanges de courriers adressés à la Direction générale de l'ARS Grand Est et au Ministère en faveur d'un nouveau découpage du périmètre du GHT par la création du GHT Nord Alsace n'aboutissent pas, en dépit des rapports d'expertise favorables, du principe d'autorisation de création de nouveau GHT prévu réglementairement, et de la volonté commune des élus locaux et des parlementaires de l'Alsace du Nord. Par ailleurs, les Communautés Médicales des établissements de la coopération hospitalière Nord Alsace se sont exprimées dans un courrier du 17 février 2021, pour réaffirmer, avec force, leur total engagement et leur détermination à voir se créer un GHT Nord Alsace.

Dans ce contexte, les élus du Nord Alsace s'alarment des lourdeurs technocratiques et des freins bureaucratiques contre-productifs qui empêchent l'aboutissement du projet, et regrettent une position attentiste injustifiée de la part de l'ARS Grand Est. Ils attendent désormais une mise en œuvre réelle et rapide de la constitution du GHT Nord Alsace, avant que n'entre en vigueur la prochaine réglementation issue du Ségur de la santé qui rendra le GHT plus intégratif, encore moins agile et moins performant qu'aujourd'hui.

### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 15 abstentions,**

**CONSIDERANT** la pertinence du projet de création d'un Groupement hospitalier de territoire spécifique au regard de l'offre de soins et du niveau de gradation des soins proposés aux habitants du Nord Alsace,

**CONSIDERANT** la masse critique du territoire de santé Nord Alsace, équivalente à d'autres GHT du Grand Est et au plan national,

**CONSIDERANT** la possibilité donnée par la loi de créer un GHT en déposant auprès de l'ARS un projet,

**CONSIDERANT** que le projet de création du GHT Nord Alsace est jugé « réfléchi et cohérent » par les rapporteurs de l'audit diligenté par l'ARS, par l'ensemble des communautés médicales et des organisations syndicales,

**CONSIDERANT** que les équipes des centres hospitaliers de la coopération hospitalière Nord Alsace sont prêtes à assumer les missions d'un établissement support,

**CONSIDERANT** les enjeux de coopération transfrontalière et la réalité des relations actuelles entre les équipements de santé de l'espace du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) « Eurodistrict PAMINA »,

**CONSIDERANT** l'impérieuse nécessité de conserver sur ce territoire un maillage fort et autonome en termes d'offre de soins au profit de la population,

**CONSIDERANT** l'intégration facilitée des structures médico-sociales et la nécessaire coordination avec la médecine de ville,

**CONSIDERANT** enfin l'indispensable maintien d'une articulation avec le CHU de Strasbourg et l'établissement psychiatrique du territoire (EPSAN) pour lesquels les porteurs du projet de GHT Nord Alsace se sont engagés par le biais d'une convention constitutive,

- **AFFIRME** sa détermination que soit redéfini le GHT Basse Alsace-Sud Moselle pour aboutir à la création du GHT Nord Alsace.
- **DEMANDE** à l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est de procéder, dans cet objectif, au découpage du GHT Basse Alsace-Sud Moselle.
- **DEMANDE** à l'ARS Grand Est de valider la convention constitutive du GHT Nord Alsace et son projet médical partagé.

La présente motion sera adressée à :

- Monsieur le Premier Ministre
- Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé
- Mesdames et Messieurs les Parlementaires du Bas-Rhin
- Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Grand Est
- Madame la Préfète du Bas-Rhin
- Monsieur le Président de la Région Grand Est
- Monsieur le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace
- Monsieur le Président de l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin

**La séance est close à 21h30.**